



BRIE INFOS

BRIE INFOS

N°4
Septembre
2016

DATES À RETENIR

Du 29 aout au 2 septembre :

Séjour des séniors à St Pierre
Quiberon

Vendredi 23 septembre :

Don du sang à Janzé

Samedi 24 septembre:

Gospel, à l'Eglise de Brie, 20h30

Vendredi 30 septembre :

Courir pour Curie :
Soirée Loto et "Tous dans le bassin"
dans la piscine des Ondines

Samedi 1er octobre :

Courir pour Curie :
Repas Spectacle au Gentieg à 20h

Dimanche 2 octobre :

Courir pour Curie :
Départ de la marche à 14h15 devant la
mairie
Après-midi : Zumba Party au Gentieg

**Samedi 8 octobre et dimanche 9
octobre :**

L'association Cultur'ailes organise un
spectacle en faveur du téléthon

Lundi 17 octobre :

Seniors ayez les bons reflexes
14h30 salle de l'Abri de l'Ise

Samedi 22 octobre :

Spectacle pour enfants « L'incroyable
et odorante quête de ma chaussette »,
salle de l'Abri de l'Ise, 17h-18h

Dimanche 27 novembre :

Loto de l'école, salle de l'Abri de l'Ise

Vendredi 2 décembre :

Don du sang à Janzé

Jeudi 17 décembre :

Repas des 40 ans du club de l'amitié
et buche de Noel

Vendredi 16 décembre :

Venue du Père Noel

MEDIATHEQUE

Le Prix ados se poursuit depuis plus de 20 ans et est présent sur le territoire de la Roche aux Fées : il s'adresse aux adolescents d'Ille-et-Vilaine de 13 à 15 ans. Le réseau des bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées propose la sélection aux jeunes lecteurs depuis le 1^{er} juillet.
Nous comptons sur nos jeunes lecteurs.

SOIREE GOSPEL

La Commission Culture de la Municipalité organise une soirée Gospel

**Samedi 24 septembre à 20 h 30
à l'Eglise de Brie.**

Entrée : 5 € Inscription sur place

TELETHON

Le Samedi 8 et Dimanche 9 octobre

Nous vous rappelons que CULTUR'AILES, en partenariat avec l'AFM TELETHON, organise :

- le samedi à 19h30 une soirée avec restauration suivie d'un spectacle à 20h30.
- le dimanche à 14h30 spectacle uniquement.

Les recettes seront reversées au profit du Téléthon !



LOTO

Venez-vous retrouver à la salle de « l'Abri de l'Ise » le dimanche 27 novembre pour le loto de l'école.



Le bulletin 2017 paraîtra début janvier, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 15 Octobre 2016 au secrétariat par mail : mairiebrie@wanadoo.fr



BULLETINS MUNICIPAUX EN

Les bulletins municipaux annuels de Brie sont maintenant disponibles en ligne, sur le site de la Commune :

www.brie35.fr

Vous y trouverez également les Flash précédents, des photos dans la rubrique Enfance-Jeunesse, ainsi que beaucoup d'autres éléments et informations !

Navigation

Accueil
La commune
Services
Vie communale
Mairie virtuelle
Réunions du conseil
Informations Pratiques
Communication : flash infos
Enfance/Jeunesse
Enquête
Bulletins municipaux
Bulletin municipal 2015
Bulletin municipal 2016

LE RELAIS POUR L'EMPLOI

LE RELAIS devient LE RELAIS POUR L'EMPLOI



Le Relais pour l'Emploi
Ensemble, pour l'Homme, trouvons des solutions

Un nouveau nom pour fédérer les 4 activités de l'association

De nouveaux logos pour un nouvel élan

Une même ambition : favoriser l'emploi local et le développement économique sur le Pays de Vitre.

Pour vous, rien ne change !

L'offre de services reste la même :

- Mise à disposition de personnels auprès des entreprises, collectivités, associations et particuliers
- Production et commercialisation de légumes biologiques auprès de particuliers-adhérents sous forme de paniers hebdomadaires, ou auprès de clients professionnels
- Location de scooters au public en insertion

Vous souhaitez en savoir plus, contactez-nous !

Coordonnées :

Siège :

6 rue Louis Pasteur

35240 RETIERS

Tél : 02.99.43.60.66

Antenne :

33 Bd de Châteaubriant

35500 VITRE

Tél : 02.23.55.15.60

lerelais.retiers@gmail.com

Le Relais pour l'Emploi : Ensemble, pour l'Homme, trouvons des solutions

SENIORS, POUR VOTRE SECURITE, AYEZ LES BONS REFLEXES

Une réunion d'information est organisée à la salle de « l'Abri de l'Ise » le 17/10/2016 à 14H30, en partenariat avec le CLIC de la Roche aux Fées ayant pour thème :

Séniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

L'objectif étant de se prémunir des risques d'arnaques, abus de faiblesse, cambriolages, ...

Conseils et informations de l'Adjudant-chef Damien LEGRIS, gendarme.

Renseignements et inscriptions en Mairie au 02 99 47 02 85 à partir de début septembre

CLIC Alli'âges
Centre Local d'Information et de Coordination

TOUS POUR LA VIE

Comme vous le savez sûrement, l'Association « Tous pour la Vie » « Courir pour Curie » avec et grâce à l'aide des Conseils Communautaires du pays de la Roche aux Fées et du pays de Chateaugiron ainsi que d'autres communes avoisinantes, s'implique depuis 26 ans dans **la lutte contre le cancer**. Comme l'an passé, nous espérons que la solidarité sera au rendez-vous. Pas moins de 42350 €, récoltés, ont été reversés au Centre Eugène MARQUIS de RENNES et à l'Institut CURIE de PARIS.

Pour l'année 2016, 26^{ème} édition, nous souhaiterions encore prouver que les Bretons sont généreux et prennent conscience que sans leurs dons, la recherche avancerait beaucoup moins vite.

Les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre vous avez rendez-vous avec l'association « Tous pour la vie », courir pour la vie, courir pour Curie.

Participez nombreux à cette 26^{ème} édition afin que notre secteur soit reconnu comme porteur d'ESPOIR.

Ensemble, nous serons plus forts contre la maladie.

Réservez ce Week-end, mobilisons-nous sur ces 3 jours. Plusieurs façons de le faire :

- En participant au loto ainsi qu'à la soirée piscine
- Aux différentes randonnées, cyclos, pédestres, marche nordique, courses enfants, RPM.
- Sans oublier, le body attack, et le zumbathon.
- En marchant sur le parcours du champ de foire à Janzé ouvert du samedi 9h au dimanche 18h.
- A la marche des communes.
- En apportant votre aide financière.

Le samedi soir, 20h, grande soirée cabaret, à salle du Gentieg, repas festif (réservation auprès de Michèle Bordelet, 06.28.20.88.63 ou Maryline Brulé, 06.81.81.18.21)

Soyons nombreux dimanche 2 octobre pour la marche Brie-Janzé, départ de la mairie à 14h15.

Vous êtes collégiens, lycéens, vous voulez donner un peu de votre temps pour une noble cause, on vous attend pour servir au repas à partir de 19h30, à la salle Le Gentieg à Janzé.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles pour concrétiser encore plus votre engagement dans la lutte contre les cancers.

Inscrivez-vous auprès de :

Maryline Brulé, 06.81.81.18.21

Michèle Bordelet, 06.28.20.88.63

Roland Frangeul, 02.99.47.01.76

Une vente de croissant est organisée lors de cette édition chez les boulangers participants à cette opération.

L'idée est de vendre des lots de 5 croissants au prix de 5 euros, dont 1 euro reversé à Courir pour Curie.



DON DU SANG A JANZE

Donner son sang est un acte simple, généreux **et** qui peut sauver des vies !

Don du sang à Janzé :

- Le Vendredi 23 septembre

- Le Vendredi 2 décembre



OFFRES D'EMPLOI

De novembre 2016 à décembre 2017, le SMICTOM Sud-Est 35 procédera à la distribution de nouveaux bacs de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire. Ces nouveaux bacs seront "pucés" dans le cadre de la mise en place de la taxe incitative qui sera effective en 2019. Pour la distribution de ces bacs, le SMICTOM recherche **des ambassadeurs, chefs d'équipes, manutentionnaires et un responsable de distribution pour des contrats d'une durée de trois mois à un an.**

Renseignement près du smictom au :
02 99 74 44 47 ou sur le site :
www.smictom-sudest35.fr



www.smictom-sudest35.fr

28, rue Pierre et Marie Curie • 35500 VITRÉ
Standard 02 99 74 44 47 • Fax 02 99 75 05 58

PLAN LOCAL DE L'HABITAT : PLH 2

Le plan d'actions du Plan Local de l'Habitat de la communauté de communes du Pays de la Roche-aux-Fées a été validé par les élus communautaires au mois de juin et est lancé depuis le 1^{er} juillet. Vous trouverez ci-joint les différentes aides.

• AIDES A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF & DANS L'ANCIEN

Qui peuvent en bénéficier ?

- Les ménages primo-accédants, à savoir ceux n'ayant pas été propriétaires au moins durant 2 années précédant l'accession ;
- Aux conditions de ressources du PTZ zone C.

Pour quels projets ?

→ Dans le neuf :

- situé dans un lotissement public, sur une ZAC sous maîtrise d'ouvrage communale, ou sur un terrain privé en centre-bourg (≤ a 5 lots).

• Pour la construction d'une maison individuelle pour le **Secteur Nord : Janzé, Amanlis, Brie**

Prix plafonné du terrain: 90 €HT le m² et **surface plafonnée du terrain de 500 m²**

• Pour la construction d'un logement collectif :

- prix du logement ≤ 1 900 €HT/m².

• AIDES AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Qui peuvent en bénéficier ?

→ Les propriétaires occupants :

- aux ressources très modestes et modestes au titre de l'ANAH (années N-1 et/ou N-2).

→ Les propriétaires bailleurs :

- avec obligation de mettre en location dans les conditions dictées par l'ANAH (loyer maximal, plafonds de ressources, profil du locataire) pour une durée minimum de 12 ans ;
- d'avoir recours à une agence immobilière sociale, pour garantir les clauses du contrat de location.

Pour quels projets ?

Le logement doit :

- se situer en centre-bourg, centre-ville (panneau a panneau), dans l'une des 16 communes du territoire intercommunal de la Roche aux Fées ;
- être âgé d'au moins 15 ans.

Les travaux de rénovation devront :

- être assurés par des professionnels,
- permettre un gain de consommation énergétique minimal.

Pour quelles aides ?

→ Pour les travaux de rénovation de l'habitat en fonction de l'éligibilité ou non aux aides de l'Anah :

	Conditions	Travaux d'amélioration			Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé
		Adaptation	Economie d'énergie		
Propriétaire occupant (PO)	Sans les aides de l'ANAH	50% d'un montant de travaux plafonné à 5 000 €HT	30% d'un montant de travaux plafonné à 15 000 €HT	30% d'un montant de travaux plafonné à 25 000 €HT	20% pour un montant de travaux plafonné à 68 000 €HT
	Avec les aides de l'ANAH	30% d'un montant de travaux plafonné à 5 000€ HT	Prime énergie à 2 100 €		
Propriétaire bailleur (PB)	Plafond de loyer	20% pour un montant de travaux plafonné à 52 000 €HT			

• AIDE A LA RENOVATION DE FACADES

Qui peuvent en bénéficier ?

- Les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) :

- dont le logement est situé en centre bourg, centre-ville (de panneau a panneau) ;
- sans conditions de ressources, ni niveau de loyers.

Pour quels projets ?

Les travaux concernés sont :

- la rénovation des joints et enduits des façades d'habitation et des murs de clôture,
- sur les habitations antérieures à 1948.

Pour quelle aide ?

Les aides sont de :

- 20% d'un montant de travaux plafonné à 20 000 €HT,
- 40% en secteur protégé (périmètre des Bâtiments de France) sur les éléments constitutifs (huisseries, gouttières, volets...).

Ces aides sont cumulables à celles aux travaux d'amélioration de l'habitat détaillées précédemment.

• AIDE A LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI

Qui peuvent en bénéficier ?

- Les propriétaires privés (bailleurs ou occupants) :

- dont le petit patrimoine est situé dans les communes de la Communauté de communes, en agglomération ou en campagne, qu'il soit visible ou non d'un espace public.

Pour quels projets ?

→ La restauration du petit patrimoine construit avant 1948 :

- les fours/fournils, puits (uniquement en pierres), lavoirs, moulins, soues à cochons et loges domestiques;
- pour l'ensemble des travaux extérieurs de restauration (maçonnerie, couverture & menuiserie/charpenterie).

Pour quelle aide ?

- 25% d'un montant de travaux ou matériaux plafonné à 10 000 €HT (aide maximale de 2 000 €).

• CONSEILS & AIDES TECHNIQUES

Préalablement au dépôt d'une demande d'aide, tout ménage éligible pourra ou devra, en fonction de la nature de son projet (accession et/ou amélioration), rencontrer les conseillers habitat partenaires de la Communauté de communes, et ce afin de vérifier la faisabilité et la viabilité de son projet.

Notre service habitat

→ Vous renseigner et vous accompagner sur les dispositifs d'aides existants par tel. ou en permanence.

- Permanences sans rendez-vous de 10h à 12h les :
- 1er & 3eme vendredis du mois, à la Maison du Développement à Retiers (16 rue Louis Pasteur) ;
- 2eme vendredi du mois, aux Halles à Janzé (place des Halles);
- 4eme vendredi du mois, à la Maison des Permanences à Martigné-Ferchaud (7 rue Corbin).

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL35)

→ Vous conseiller en matière juridique, fiscale et financière dans le domaine du logement, de l'habitat et de l'urbanisme.

- Les contacter au 02 99 78 27 27 ou sur www.adil35.org;
- Accueil physique, avec ou sans rendez-vous (en fonction de créneaux horaires bien définis), au 22 rue Poullain Duparc à Rennes ou en permanence dans le département.

L'Espace Info Energie (EIE) du Pays de Vitré

→ Améliorer les performances énergétiques de votre logement et réduire vos consommations.

- Permanences sur rendez-vous les 1er & 3eme vendredis du mois de 10h à 12h, à la Maison du Développement à Retiers (16 rue Louis Pasteur) ;
- Par téléphone : 02 99 74 32 17 ;
- Par mail : infoenergie@paysdevitre.org.

L'Architecte-conseils du Département d'Ille-et-Vilaine

→ **Vous conseiller pour vos démarches en matière d'urbanisme (permis de construire...), vos projets de rénovation de patrimoine bâti...**

- Les rendez-vous doivent être pris auprès des mairies ou se tiennent les permanences avec l'architecte-conseils ou auprès de son secrétariat au 02 99 02 40 86 (planning téléchargeable sur notre site internet).

Le réseau Soliha

→ **Vous accompagner dans l'amélioration de votre habitat, à travers votre projet de réhabilitation, de gestion locative sociale...**

- Les contacter au 02 99 79 51 32.

INFORMATIONS DIVERSES SUR NOTRE SITE INTERNET

→ **www.cc-rocheauxfees.fr (rubrique Y vivre - Habitat)**

L'offre de terrains communaux à bâtir

- Un tableau de synthèse de cette offre par commune est réactualisé semestriellement.

L'offre de logements locatifs sociaux

→ **Faire sa demande de logement social HLM.**

- Les bailleurs sociaux d'Ille-et-Vilaine ont choisi de simplifier votre recherche de logement HLM en centralisant toutes les demandes.

Il vous suffit de compléter un seul dossier de demande, soit sous format papier, soit en ligne : demandelogement35.fr.

Votre demande, enregistrée sous un numéro unique, est alors prise en compte par tous les bailleurs sociaux d'Ille-et-Vilaine, hors Rennes Métropole.

→ **Faire sa demande de logement social communal.**

- Les dossiers sont à retirer au secrétariat de la mairie ou les logements sont disponibles.

- Un tableau de synthèse de cette offre par commune est réactualisé à la demande.

SMICTOM

En 2017, les papiers quittent les sacs jaunes pour aller dans des bornes !

Dès le 1er janvier 2017, les papiers, journaux, revues et magazines ne pourront plus être déposés dans les sacs ou bacs jaunes. De nouvelles bornes, installées aux côtés des bornes à verre, serviront à recueillir ces matériaux recyclables.

Améliorer les conditions de travail des agents.

Les papiers sont les matériaux qui pèsent le plus aujourd'hui dans les sacs jaunes. C'est donc pour alléger ces sacs, soulevés plusieurs fois par jour par les agents, que des bornes papiers seront mises en place. Ce changement vient en réponse aux recommandations de la CNAM*.

Réduire LES COÛTS DE TRAITEMENT SACS JAUNES

Moins de contenus dans les sacs jaunes, c'est non seulement moins de sacs utilisés mais aussi une baisse des coûts du traitement car les matériaux ne passeront plus par les chaînes de tri et seront directement envoyés aux filières responsables de leur prise en charge.

L'accès par carte en déchèterie

Pour faciliter le passage des usagers le SMICTOM Sud-Est 35 a décidé d'équiper progressivement l'ensemble de ses déchèteries de barrières d'accès.

En régulant le nombre de voitures sur le quai, la circulation sera plus sécurisée et l'agent d'accueil davantage disponible pour orienter les usagers.

Les particuliers disposeront de 18 passages annuels, rechargeables sur demande en cas de besoins exceptionnels (déménagements, travaux...). L'objectif est d'optimiser ses déplacements en regroupant ses déchets !

Les usagers qui utilisent des déchèteries non équipées de l'accès par carte n'ont pas besoin de demander de carte. À chaque fois qu'une déchèterie est équipée, le SMICTOM lance une campagne d'information dans les communes concernées, en envoyant notamment à domicile des formulaires de demande de carte d'accès.

En savoir plus sur ce sujet dans notre dossier spécial : www.smictom-sudest35.fr/dossier



Réservation des composteurs

La prochaine campagne de distribution de composteurs commencera à partir du 17 septembre. Il est dès à présent possible de réserver des composteurs sur le site du SMICTOM Sud-Est 35, rubrique «mon espace».

CHEQUE-SPORT 2016/2017

Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre un Chèque-sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs et sportives âgé-e-s de 16 à 19 ans. Ainsi, chaque année, plus de 25 000 jeunes bénéficient du Chèque-Sport et réduisent de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année encore, à compter du 1^{er} juin, les jeunes né-e-s en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple).

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La campagne de lutte contre le Frelon Asiatique a redémarré. La lutte contre cette espèce invasive est primordiale. **Plus de 3300 nids ont été détruits en 2015 en Ile et vilaine (1100 en 2014) dont 150 sur le Pays de la Roche aux Fées.**

Le régime alimentaire du frelon asiatique est une menace pour l'apiculture, de façon directe et indirecte. Directe, car il consomme de nombreux insectes (dont les abeilles) et araignées autochtones.

Mais aussi indirecte, puisque le frelon européen (essentiel à l'apiculture car il est le prédateur d'un des parasites des ruchers, et n'attaque que peu les abeilles) est très affecté par le piégeage du frelon asiatique.

Comme en 2015, la Communauté de communes prend en charge financièrement la destruction des **nids de Frelons asiatiques (et uniquement ceux-là).**

PROCEDURE :

1. Un nid est repéré (par un particulier, un agent communal, un élu, une entreprise)
2. La mairie ou le particulier prend contact avec la plateforme téléphonique de la FGDON.
⇒ **Tel : 02.23.48.26.32**
3. Le cas est authentifié par la FGDON (par description du nid, description d'un frelon ou photo à l'appui).
4. La FGDON fait intervenir un prestataire référencé.
5. Le prestataire référencé intervient pour détruire le nid.
6. Le prestataire référencé facture **directement** son intervention auprès de la communauté de communes.



INFOS UTILES

MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD): communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » 16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé le vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- ANPE : plus de permanence
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : contact@osprf.asso.fr, site Internet www.osprf.asso.fr secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- L'Habitat, permanence chaque vendredi de 10h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
 - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi de 14h à 16h30 sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi de 14h à 16h30 sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi de 14h à 16h30 sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

◆ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ◆ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du Général de Gaulle renseignement au 02 99 47 46 83, Mail [piijssel@hotmai.fr](mailto:pijssel@hotmai.fr)

MAISON MEDICALE DE RETIERS : 12 rue Pasteur (juste après la Poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** La nuit en semaine de 20h à minuit
Le samedi de 12h à minuit
Le dimanche de 8h à minuit
Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.
Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.
- **APPELER LE 15** La nuit en semaine de minuit à 8h
La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h



PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :

- FARAGO Ille-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**
www.bremontrene.com
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

Horaires Mairie Mairie 22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 mairiebrie@wanadoo.fr <u>Ouverture au public :</u> Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12 h Vendredi de 14h à 17h	BIBLIOTHEQUE 2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42 <u>Ouverture au public :</u> Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h Jeudi : 10h à 12h et 14h à 16h Samedi de 10h à 12h	Déchèterie de JANZE Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52 <u>Lundi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <u>Mercredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <u>Jeudi</u> 14h00-18h00 <u>Vendredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <u>Samedi</u> 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00
---	--	---

Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie